

# Conseil municipal de Saint Michel de la Roë

Mardi 3 Octobre 2017

Séance présidée par Mr Pierrick GILLES, maire de la commune

Membres présents : Mmes Maryse BEYER et Sylvie BERSON Adjointes  
Mmes Nathalie BEDIER, Chantal LOUAISIL, Carine GERMOND  
Mr. Anthony SABIN,

Membres excusés : Mr François HAREL qui donne procuration à Mr Pierrick GILLES,  
Mr Franck POIRIER qui donne procuration à Mme Carine GERMOND

Membres absents : Mr Yves COURNE

Secrétaire de séance : Mr Anthony SABIN

## **Ordre du jour**

1. Approbation du compte rendu du dernier Conseil Municipal
2. Modification des statuts de la CCPC
3. Transfert de compétences de la CCPC
4. Primes de fin d'année des employés municipaux
5. Curage de l'étang
6. Prix de la location du barnum de la commune
7. Questions diverses

21 h 09 mn ouverture de la séance

### **1 – Lecture du compte rendu du précédent conseil**

[Accepté à l'unanimité](#)

### **2 Modification des statuts de la CCPC**

Il est demandé aux communes une délibération sur les nouvelles compétences au 1<sup>er</sup> janvier 2018 concernant l'application de la loi NOTRE sur l'eau et l'assainissement.

[Accepté à l'unanimité](#)

### **3– Transfert de compétence à la CCPC**

Selon la loi NOTRE la compétence assainissement passe à la CCPC au 1<sup>er</sup> janvier, la commune accepte le transfert de la compétence assainissement à la CCPC

[Accepté à l'unanimité](#)

### **4- Primes de fin d'année du personnel communal**

La commune appliquera les barèmes en vigueur au prorata du temps de travail respectif des agents

[Accepté à l'unanimité](#)

## **5 – Curage de l'étang**

Le curage de l'étang déjà reporté devient indispensable il est donc décidé de demander des devis et de choisir le mieux disant.

## **6 –Prix de la location du barnum**

La mairie a eu l'occasion de faire l'acquisition d'un barnum de 4.50m/3m

Il est décidé de le réserver aux habitants de la commune, aux associations et aux locataires de la salle du foyer.

La caution est fixée à 300 € avec présentation d'une attestation de responsabilité civile

Les tarifs sont :

Associations : 10 €

Particuliers : 25€

[Accepté à l'unanimité](#)

## **7 -Questions diverses**

Il y a eu cette année 4 naissances dans la commune et la réflexion de commémorer ces naissances par la plantation d'un ou plusieurs arbres se pose. Le maire va se renseigner dans les communes aux alentours

**Clôture 22 h 30**

**Prochaine réunion mensuelle : mardi 8 novembre 2017**